



LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Fructidor, an VI.

Remplacement provisoire du secrétaire d'état en Espagne. — Réglemens de la cour de Naples pour la garde de la province de Sicile. — Nouvelle note remise à la députation de l'Empire par les plénipotentiaires français. — Tremblement de terre arrivé dans les Antilles. — Présentation au directoire exécutif du ministre plénipotentiaire et de l'envoyé extraordinaire de la république helvétique.

ESPAGNE.

De Saint-Ildefonce, le 25 thermidor.

La maladie du secrétaire d'état Saavedra étant devenue, depuis hier, encore plus grave, son porte-feuille vient d'être confié provisoirement à M. d'Urquijo, premier commis au département des affaires étrangères. M. d'Urquijo, jeune encore, a acquis, dans ses diverses missions au-dehors, en Angleterre sur-tout, une expérience au-dessus de son âge. Il a dû recevoir aujourd'hui, pour la première fois, les ministres étrangers.

SICILE.

De Palerme, le 10 thermidor.

La cour a publié divers réglemens civils & militaires pour le royaume. Il sera distribué dans les principaux postes maritimes de l'île une force de 60 mille hommes, tant infanterie que cavalerie.

Il a été ordonné à cent barques canonnières de faire le service des côtes. Il y aura en outre une flotille composée de vaisseaux, de frégates, & d'autres bâtimens qui croiseront à différentes hauteurs.

Tous les gouverneurs de place ont reçu l'ordre de fournir distinctement, moyennant un paiement immédiat, aux escadres belligérantes tout ce qu'elles demanderoient.

On attend de jour en jour le nouveau vice-roi de Sicile, le prince de Luzi, frère de monsignor Firrao, autrefois nonce apostolique dans notre ville. Il sera escorté par une flotille.

ITALIE.

De Rome, le 20 thermidor.

Le général Macdonald, commandant les troupes françaises sur notre territoire, vient d'adresser au citoyen Florent, commissaire français, une lettre dont voici l'extrait :

« Je reçois à l'instant la nouvelle officielle que la ville de Caserte vient d'être soumise. Les troupes de toute l'armée française & polonoise ont parfaitement fait leur devoir & ont montré la plus grande bravoure. Le major polonois Nalibsky est entré le premier dans la ville.

L'évêque de Veroli est venu en députation apporter la soumission de cette ville & demander pardon pour les habitans ; on y mettra garnison aujourd'hui.

Le peu de rebelles qui ont échappé sont rentrés dans leurs villages, ou ont fui dans les montagnes. Une police bien ordonnée suffira pour les purger.

J'espère avoir bientôt à vous annoncer la fin de la malheureuse & cruelle guerre du Circeo.

Signé, MACDONALD.

D'autres détails que l'on reçoit sur ces combats ajou-

tent encore à l'idée que l'on a depuis long-tems conçue du courage des Polonais & de leur enthousiasme pour la liberté. Ils se sont montrés dignes de le disputer aux Français même. Ils ont aussi fait voir dans cette circonstance combien étoit fautive une opinion répandue contre eux par leurs ennemis. On a prétendu qu'ils étoient livrés à la superstition & au fanatisme. Ils ont ici prouvé qu'ils savent apprécier les prêtres, lorsque ceux-ci s'écartent des devoirs que leur prescrit leur religion même, & qu'au lieu des paroles de paix, ils font entendre les cris de la discorde & de la guerre civile. Aussi les Polonais n'ont-ils point épargné quelques hypocrites qui dirigeoient les séditeux, & ils se sont montrés les plus acharnés contre eux par-tout où ils les ont trouvés dans les rangs des rebelles.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 2 fructidor.

On prétend maintenant que l'amiral Nelson n'a fait entrer, le 2 messidor, dans le port de Messine, que quatre vaisseaux de ligne, et que le reste de son escadre se tint à l'ancre dans le canal : qu'en conséquence c'étoit à tort que la gazette de Vienne avoit donné à entendre que l'escadre entière étoit entrée dans le port de Messine.

Bulletin de Rastadt, du 7 fructidor.

Le comte de Metternich, sur les instances réitérées de la députation d'Empire, a transmis avant-hier aux ministres français le *conclusum* du 20 thermidor dans son entier, en y rétablissant l'article relatif à la démolition d'Ebrenbrestein, mais sans l'avoir sanctionné.

Voici la réponse qui lui a été faite hier :

« Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique ; ont reçu une note de la députation de l'Empire, qui leur a été transmise, le 4 fructidor présent mois, par le ministre plénipotentiaire de sa maj. l'empereur.

« Il résulte de cette pièce que la députation de l'Empire s'étoit effectivement occupée dans ses délibérations de l'art. 3 de la note de la légation française du premier thermidor dernier ; qu'elle avoit répondu à cet article, et que sa réponse ne s'est point trouvée ; comme cela devoit être, dans la note communiquée, le 25 dudit mois, par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur. C'est l'effet d'une omission qu'on ne sauroit attribuer à la députation, et qui est réparée pour le moment, autant qu'il est possible, par la restitution du texte.

« S'expliquant maintenant sur cette réponse, les soussignés déclarent qu'ils ne peuvent en aucune manière

entendre à ce qui leur est proposé, et que par les raisons suffisamment déduites audit article 3 de leur note du 1^{er}. thermidor, ils y persistent de plus fort, ainsi que dans tous les autres articles de la même note, qu'ils ont également présentés comme des conditions de paix. Les soussignés se réfèrent donc aux deux notes du 26 thermidor et 3 fructidor, dont l'objet, bien loin d'être résolu, subsiste en son entier; et tenant à la déclaration par eux faite à la députation de l'Empire, qu'elle demeure responsable des faits qu'entraîneroient des délais ultérieurs, ils la requièrent itérativement de fournir sans délai une réponse cathégorique et divisée sur tous les articles de leur note, et particulièrement de celle du 1^{er}. thermidor, auxquels elle n'auroit pas encore donné son adhésion.

» Le gouvernement français veut sincèrement la paix; il le prouve par sa modération; & il le prouve encore en employant tous les moyens d'amélioration qui sont en son pouvoir. Si la députation la veut, comme on aime à le croire, qu'elle se décide enfin! La paix ne peut être retardée que par ceux qui comptent pour rien les malheurs publics, & qui s'aveuglent sur leur propre avenir ».

Rastadt, le 5 fructidor, an 6.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOT.

Il sera tenu demain une séance pour la réponse à faire à cette note.

Le courrier de Vienne, attendu avec impatience & anxiété, n'est point encore arrivé.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Bâle, le 3 fructidor.

Depuis que le parti des patriotes a succombé parmi les Grisons, et qu'il a été aussi gravement insulté que la République française, on assure que le général Schawenbourg a reçu ordre de marcher avec un corps considérable de troupes vers ce pays. On ignore encore quelle route il prendra; attendu qu'un corps de troupes autrichiennes placé aux confins des Grisons, exige de prendre des précautions dictées par la prudence.

Notre ambassadeur auprès de la République cisalpine, le citoyen Haller, vient de donner aux îles Boromées une fête magnifique aux ambassadeurs de France, d'Espagne et de Naples résidans à Milan.

Le consulat de Rome a nommé le citoyen Cirio Cazzadori pour son ministre auprès de notre république; et le citoyen Matheis en qualité de secrétaire de légation.

REPUBLIQUE BATAVE.

De La Haye, le 2 fructidor.

Il vient de paroître un mémoire du directoire exécutif intermédiaire, qui contient l'état des dépenses de la république. Depuis le 13 prairial dernier, jusqu'au 12 floréal, an 7; ces dépenses se montent en tout à 46 millions.

Les recettes que l'on peut se promettre dans l'état actuel des choses ne s'élèveront pas à plus de dix millions. Le directoire propose, pour remplir le déficit de 36 millions, d'ouvrir un emprunt forcé.

Une commission de la première chambre législative a été chargée d'examiner ce projet.

Le département des affaires étrangères a reçu de Berlin la nouvelle suivante :

» La société de la pêche de harengs à Embden ne sera pas tout-à-fait détruite, mais seulement restreinte dans ses privilèges. Elle sera continuée; et l'introduction

de hareng étranger sera libre. Le hareng batave sera pourtant sujet à l'imposition d'un rixdaler par tonneau ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 5 fructidor.

Des lettres récentes de la Guadeloupe annoncent un événement funeste et peu commun dans les Antilles: après un tremblement de terre dont la secousse a été très-forte. On dit que la montagne s'est ouverte en trois endroits, et que la lave a été jettée à plus de trois lieues à la ronde. Nous n'avons pas le détail des ravages de la lave et du tremblement de terre, mais on nous assure qu'ils sont effrayans.

(Extrait du courrier de la Gironde.)

De PARIS, le 10 fructidor.

Le débarquement de Buonaparte à Alexandrie a acquis un tel degré de certitude, que le général en chef de l'armée d'Italie en a mis la nouvelle à l'ordre.

— Le docteur Koensens, médecin de Reubell, qui l'a suivi à Plombières, a adressé, le 3 fructidor, son bulletin à l'administration centrale des Vosges :

« Le directeur Rewbell, y est-il dit, fait des progrès visibles tous les jours pour sa santé, depuis qu'il suit les exercices de Plombières. Les deux derniers jours ont été remarquables; avant-hier, il a fait une promenade à cheval, hier à pied; et le dégoût pour les alimens et les bouillons paroît déjà céder au régime des eaux ».

— Un courrier extraordinaire a apporté la nouvelle que le traité d'alliance offensive & défensive entre la république française & la république helvétique, a été ratifié, le 7 fructidor, par les deux conseils d'Arrau.

— La division de Bertheaume a été forcée de rentrer à Brest, parce que les Anglais forment une chaîne depuis le Ratz jusqu'à Ouessant. On prétend qu'elle eût pu passer ces jours plutôt; mais que sa sortie avoit été retardée par une querelle élevée entre un commandant de marine & un général de terre, que le premier avoit à table appelé monsieur. Nous sommes loin de garantir cette anecdote.

— Le citoyen Zeltner, ministre plénipotentiaire, & le citoyen Jenner, envoyé extraordinaire de la république helvétique, ont été présentés aujourd'hui au directoire exécutif par notre ministre des relations extérieures. Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier les discours prononcés dans cette audience solennelle. En voici du moins l'analyse :

« Il a fallu, a dit Talleyrand-Périgord, toute la perfidie, toutes les manœuvres du cabinet britannique pour désunir un instant deux peuples aussi anciennement unis que les Helvétiques & les Français. Aussi, jamais au sein de la victoire nos guerriers n'ont mieux discerné, et gouvernément coupable qu'ils terrassoient, le peuple qu'on avoit excité à le défendre. L'heureuse alliance qui vient d'être conclue doit satisfaire tous les vœux, & ramener le calme dans l'Helvétie. Elle y portera l'oubli de tous les ressentimens; elle y ouvrira de nouvelles sources de prospérité à l'aide du traité de commerce qui en sera la suite immédiate, elle assurera l'éternité indépendance de l'Helvétie, en présentant des avantages réciproques parfaitement égaux; enfin elle sera un gage de plus pour la paix, vers laquelle ne cessent de se porter les vœux les plus sincères du gouvernement, & les efforts les plus ardens de ses ministres ».

La France monarchique, a répondu le citoyen Zeltner, avoit, par l'influence corruptrice d'un gouvernement arbitraire, altéré les constitutions primitives des cantons suisses. Coalisée avec quelques familles patriciennes, elle avoit livré le peuple helvétique au pouvoir absolu des oligarques usurpateurs. La France régénérée devoit guérir les blessures qu'elle avoit faites. Vous vous êtes, citoyens directeurs; dignement acquittés de cette tâche glorieuse; vous avez rendu son lustre à la flèche de Guillaume Tell, que le tems, l'inertie, & une longue paix avoient obscurcie. Il ne vous reste qu'à couronner votre ouvrage par les conseils de la sagesse & votre amitié bienfaisante. Les heureux résultats de l'alliance heureusement conclue doivent clore les actes du grand procès qui se plaide aujourd'hui. Je me félicite de pouvoir être de plus près témoin des efforts que vous faites pour assurer les progrès illimités du perfectionnement social, et le bonheur du genre humain.

Le jour où j'ai signé le traité d'alliance au nom de mon pays, a ajouté Jenner, est le plus beau de ma vie. Honneur vous soit rendu, citoyens directeurs! vous êtes faits, par votre courage et votre prudence, pour soutenir de vos utiles conseils les magistrats de tous les peuples libres. Notre union doit encore recevoir une nouvelle force par le traité de commerce dont mes concitoyens sont chargés. Je vais travailler à remplir leur attente. (Nous donnerons demain la réponse du président du directoire.)

On apprend de Metz que Foynon, commissaire des guerres; et Boisselet, ci-devant économiste de l'hôpital militaire de Thionville, sont prévenus de dilapidations, et vont être comme tels, jugés par une commission militaire.

Des nouvelles de l'île de France, en date du 24 ventôse, portent que tout étoit, à cette époque, tranquille dans la colonie. Une flotille anglaise croisoit cependant dans ces parages.

On est fort inquiet à Londres de ne recevoir aucune nouvelle des escadres anglaises de la Méditerranée. On commence à y soupçonner toute la fausseté des nouvelles que le ministère britannique avoit fait répandre sur un prétendu revers de Buonaparte, & sur la fable absurde de la reprise de Malte par les Anglais.

Si on en croyoit quelques gazettes allemandes, on auroit découvert à Constantinople une conspiration dans laquelle auroit été impliqué le Reis-Effendi, et celui-ci auroit été étranglé sur-le-champ. Ce qui ajouté à l'invraisemblance de ce bruit, c'est qu'on prétend que, par suite de la même découverte, le chargé des affaires de France a secrettement quitté Constantinople.

Citoyen Rouget de Lisle, au rédacteur du Publiciste.

Paris, ce 10 fructidor, an 6.

Le citoyen Schimmelpenninck, ministre plénipotentiaire de la république batave, a été admis hier à présenter au directoire, dans une audience particulière, la lettre par laquelle le nouveau directoire batave fait part de son installation au gouvernement français.

Cette présentation n'a point eu lieu en séance publique, parce que le citoyen Schimmelpenninck, résolu à quitter Paris sous très-peu de jours, a voulu éviter au gouvernement l'embarras d'une cérémonie qu'il faudroit incessamment renouveler pour son successeur; & parce que

dans cette circonstance, comme dans toutes celles de sa mission, il a laissé de côté ce qui ne devoit que flatter son amour-propre, pour considérer exclusivement le service & le bien de son pays.

Une conduite pareille, un résultat aussi positif & la série des faits qui l'ont préparé, renversent de fond en comble l'échaffaudage de conjectures sinistres, de craintes simulées, d'impostures combinées dont quelques agitateurs avoient fait la base principale de leurs anarchiques espérances.

Le citoyen Schimmelpenninck a cru devoir n'opposer que le silence du mépris aux absurdes vociférations qui, depuis deux mois, se sont élevées contre sa république & contre ceux que le plus noble dévouement avoit mis provisoirement à la tête du gouvernement batave.

Il a senti que par caractère & par état, certains individus étoient les antagonistes naturels d'une révolution qui a mis un terme à l'anarchie hollandaise & les ennemis irréconciliables du peuple qui a osé entreprendre & consommer cette révolution, & de ceux qui ont su lui en inspirer le courage.

Sûr des principes qui avoient dirigé la salutaire révolution du 12 juin & des évènements qui devoient en être la conséquence, il s'en est rapporté à ces évènements pour démasquer les calomnieux & placer la vérité dans tout son éclat.

Une réponse de cette nature étoit sans doute la plus péremptoire & la seule convenable de la part du citoyen Schimmelpenninck; & ce qui vient de se passer justifie pleinement sa modération & les espérances qu'il a pu fonder sur une conduite aussi sage & aussi conforme à la dignité de son caractère politique.

Le but de cet article n'est point de ramener à la décence, à la vérité, au patriotisme, quelques hommes qui semblent avoir fait un pacte irrévocable avec le mensonge, l'exagération & avec tous les ennemis de la France & de la liberté.

Mais nous avons pensé que ces réflexions seroient de quelque utilité pour les gens foibles & crédules; & qu'en même tems elles seroient un objet de consolation pour les amis de l'ordre, & ceux qui sont persuadés qu'en dépit de toutes les intrigues & de toutes les calomnies, la cause des droits & du bonheur des peuples, soutenue avec énergie, franchise & loyauté, sera toujours la cause du gouvernement français.

Signé, ROUGET DE LISLE.

Sur le Télégraphe.

Parmi les découvertes faites en France, depuis la révolution, le télégraphe obtient incontestablement le premier rang. Ce moyen de communication d'idées, qui, après la lumière & l'électricité, surpasse tant la rapidité de toutes les autres forces physiques connues, qu'aucune ne peut lui être comparée; cet instrument de l'art de gouverner, tel qu'il n'en a jamais existé; qui, généralement répandu, transporterait à Constantinople la découverte faite hier à Madrid, & enverrait le même jour les ordres donnés à Paris ou à Vienne, à toutes les frontières de la France & de l'Autriche; une telle invention n'a pas manqué d'être imitée sur-le-champ en Angleterre; & il est inconcevable que tous les états un peu éclairés ne se la soient pas déjà également appropriée.

Dans l'antiquité, on ne se servoit presque jamais que de signaux de feu, nécessairement très-imparfaits, ou de quelques autres moyens propres seulement au lieu, ou à la circonstance. Dans un cas de siège, par exemple, on se procurait des pigeons d'une ville voisine qui n'appartient pas à l'ennemi, & on les faisoit de tems en tems avec des billets attachés aux ailes.

« Que seroit à Antoine, lorsqu'il assiégeoit Brutus dans Modene, » dit Plin le Naturaliste, d'avoir des sentinelles à tous les postes;

» & même d'avoir fait tendre des filets dans le fleuve, quand les couriers des assiégés prenoient le chemin des airs? » (*Per cœlum cunte nuncio.*)

Mais il étoit réservé à notre âge de rendre possible la communication des idées dans tous les cas & à toutes les distances. Et tel est le caractère de l'invention du télégraphe. Toutefois on trouve chez les anciens des éléments si peu méconnoissables de cette découverte, que l'on doit s'étonner & n'attribuer qu'au manque d'instrumens d'optique, qu'elle n'ait pas eu dès-lors la forme qui lui a été donnée de nos jours. « Il y a, dit Vegèce dans son ouvrage sur l'Art militaire (*de re militari*, III), trois especes de signaux, l'espece vocale, la semi-vocale & la muette; (*vocalia, semi-vocalia & muta*). » Quant aux derniers, il dit entre autres choses: « On suspend sur les tours des châteaux forts ou des villes des pontes, qui tantôt élevées & tantôt abaissées, indiquent ce qui se passe. » (*In castellorum aut urbium turribus appendunt trabes, quibus aliquando erectis, aliquando depositis indignant que geruntur.*)

Ces derniers mots ne renferment-ils pas la définition du télégraphe? & restoit-il autre chose à faire pour lui donner sa forme actuelle, que de représenter les lettres de l'alphabet par une manière convenue de lever ou d'abaisser ces pontes?

Note du rédacteur. Ce morceau est traduit d'une gazette allemande, intitulée *NEUE WELTKUNDE*, qui s'imprime à Tubingen en Souabe. C'est, sans contredit, une des meilleures qui paroissent en Europe. Elle a pour rédacteur principal M. Passelt, secrétaire de légation du margrave de Bade, littérateur plein de goût, savant publiciste, & l'un des bons écrivains de l'Allemagne.

Il s'est particulièrement appliqué à l'étude de la politique & de l'histoire. Il a publié un précis historique des premières années de la guerre de la révolution, écrit en latin avec une élégante précision. Il prépare un grand ouvrage sur l'histoire de son tems. Il est aussi l'auteur d'un excellent journal, qui paroît tous les mois, sous le titre d'*Annales Européennes*. Il a pour coopérateur dans le *Weltkunde*, M. Huber, (de Leypsick), homme de lettres, connu par la tragédie du *Tribunal secret*, fort mal traduite en français. Il est fils du professeur Huber, à qui on doit les premières traductions françaises de Gessner & de Winkelmann, & quelques ouvrages sur les arts, qui annoncent un amateur aussi zélé qu'éclairé.

Les ennemis de la république française, qui sont encore en grand nombre dans l'Allemagne, reprochent à la gazette de Tubingen une extrême partialité en sa faveur. Les révolutionnaires exagérés lui reprochent au contraire une modération suspecte. Il y a lieu de croire que les sages & vrais républicains y verront de l'impartialité.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 5 fructidor, an 6.

Le directoire exécutif, sur le compte qui lui a été rendu par le ministre de la marine & des colonies, de l'état de maladie du major-général Cootes & du major England, tous deux prisonniers de guerre; & du besoin qu'ils ont d'aller respirer l'air natal, arrête:

Art. 1^{er}. Le major-général Cootes & le major England, officiers anglais, faits prisonniers de guerre, auront la faculté de se rendre sur leur parole en Angleterre, & d'y rester pendant trois mois pour rétablir leur santé.

II. Ce tems expiré, lesdits officiers Cootes & England seront tenus de revenir en France, & de s'y constituer de nouveau prisonniers.

III. La présente disposition ne peut ni ne doit être considérée comme un échange, même provisoire.

Extrait d'un arrêté du 8 fructidor.

Le directoire exécutif arrête:

Art. 1^{er}. Les fournitures de la guerre, pour les neuf derniers mois de l'an 7, seront adjugées publiquement et au rabais, à Paris, le 15 brumaire prochain, pardevant les préposés qui seront nommés à cet effet par le ministre de la guerre.

II. Les fournitures du département de la guerre seront divisées en huit entreprises.

La première embrassera les subsistances, vivres-pain, vivres-viande, fourrages, étapes et convois, et la fourniture de denrées d'approvisionnement extraordinaire;

La seconde, les bois et lumières;

La troisième, les transports aux armées, dans l'intérieur, et les remontes;

La quatrième, les hôpitaux;

La cinquième, la maison nationale des invalides;

La sixième, l'habillement et l'équipement;

La septième, le casernement et les lits militaires;

La huitième, la manutention et conservation des approvisionnements extraordinaires pour les cas de siège.

Il sera dressé un programme pour chacune. Le ministre de la guerre en fera déposer une copie à son bureau de roulement, et une autre à celui du ministère des finances.

Le 15 vendémiaire prochain, il sera libre à tous les citoyens d'en aller prendre connoissance.

Extrait d'un autre arrêté du 9 fructidor.

Le Directoire exécutif, vu 1^o. la lettre écrite le 24 thermidor dernier, par le citoyen Teste-Lebeau, administrateur du département de l'Isère, à un citoyen y désigné; et par laquelle le premier, après avoir fait part au second de sa crainte de voir réformer son genre, commissaire des guerres à l'armée d'Italie, il ajoute ce qui suit: « Il

» répugne à ma manière de voir, de vous faire la propo-

» sition suivante, parce que, quand on demande une

» chose juste et méritée dans un gouvernement républicain,

» on devrait l'obtenir par le fait de ses services: mais s'il

» faut de l'argent; si tant est qu'à Paris on ne puisse rien

» obtenir sans argent, donnez, mon ami, et tirez sur moi

» à vue! que mon malheureux genre n'ait pas travaillé

» *in vanum* ».

2^o. La lettre du citoyen à qui avait été adressée celle ci-dessus, par laquelle il transmet cette dernière au Directoire exécutif, en exprimant l'indignation qu'elle lui a inspirée, arrête ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le citoyen Teste-Lebeau est destitué de ses fonctions d'administrateur du département de l'Isère. Il sera pourvu à son remplacement suivant le mode prescrit par l'art. 108 de la constitution.

II. Le ministre de la guerre fera, à la séance du 13 de ce mois, un rapport sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer ou faire cesser les fonctions du genre de citoyen Teste-Lebeau.

Histoire philosophique de la Papauté, depuis son origine jusqu'à sa chute. Volume in-12 de près de 200 pages, bien imprimé; 1 fr. 25 cent. à Paris; 1 fr. 75 cent. franc de port dans les départements. Paris, au bureau de la Librairie, rue de la Harpe, n. 507, près celle du Foin.

Les Astuces et les Tromperies de Paris, ou Histoire d'un nouveau Débarqué, écrite par lui-même; contenant les ruses que les intriguans, les filous, les petits marchands, certaines jolies femmes mettent communément en usage pour tromper les gens simples & les étrangers. Ouvrage rédigé & mis au jour par P. J. B. Nougaret, avec figures; 5 vol. in-18. Prix, 2 fr. 25 cent. & par la poste 3 fr. A Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n. 9, vis-à-vis celle des Marais, fauxbourg Germain; Desenne, palais Egalité n. 1 & 2; Rondonneau, place du Carouzel.

A. FRANÇOIS.